

► communiqué de presse

23.10.2012

Nouvelle mission pour la Protection civile de Jabbeke et Crisnée

Correspondant: Eva Burm

T: 02 500 25 66

E-mail: [eva.burm@ibz.fgov.be](mailto:eva.burm@ibz.fgov.be)

G: 0475 26 01 12

## Nouvelle mission pour la Protection civile de Jabbeke et Crisnée

BRUXELLES, le 23/10/2012 -. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, les unités opérationnelles de la Protection civile de Jabbeke et de Crisnée peuvent être appelées par la Police fédérale de la route afin de placer la signalisation de sécurité en cas d'accident sur l'autoroute. La Protection civile a conclu un accord à cet effet avec la police fédérale, accord entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre. Depuis lors, l'unité opérationnelle de Crisnée a déjà mené à bien dix interventions de signalisation de sécurité. Les unités de Libramont, Ghlin et Brasschaat suivront également, après avoir reçu toutes les formations et tous les véhicules nécessaires.

L'unité de la Protection civile de Liedekerke avait déjà initié un projet pilote l'année dernière. A l'issue de l'évaluation positive de ce projet, les unités de Jabbeke et de Crisnée débutent elles aussi la nouvelle mission : *“En cas d'accident, les services de secours qui arrivent en premier sur les lieux assurent également la signalisation routière. Toutefois, dans des situations de longue durée ou difficiles, la Police fédérale de la route peut désormais faire appel aussi à la Protection civile, par exemple lorsqu'un camion s'est renversé et doit être remorqué. Dans ce cas, la Protection civile peut mobiliser deux agents et un véhicule de signalisation spécialisé.”*, explique Johan Boydens, chef d'unité adjoint de la Protection civile de Jabbeke.



Pour pouvoir exécuter leur nouvelle mission en toute sécurité, tous les membres de ces unités opérationnelles de la Protection civile ont reçu une formation approfondie. *“Il importe que nos hommes sachent exactement ce qu'ils doivent faire et comment placer la signalisation routière de la manière la plus sécurisée possible, tant pour eux-mêmes que pour les usagers de la route. Nos membres ont dès lors suivi la même formation approfondie que les services d'incendie et la police. Ils savent ainsi avec précision où ils doivent positionner leur véhicule de signalisation, où ils peuvent descendre du véhicule de la manière la plus sécurisée possible, où il faut positionner les cônes, etc.”*, poursuit Johan Boydens.

Outre la formation, chaque unité a également reçu du matériel spécialisé tel qu'un véhicule de signalisation avec des panneaux de signalisation pliants avec flèches lumineuses. Les unités opérationnelles de Libramont, Ghlin et Brasschaat doivent encore recevoir les véhicules et les formations nécessaires. Elles ont déjà reçu une partie de la formation, mais celle-ci n'est pas entièrement terminée. A partir de ce moment, dans le courant de l'année prochaine, ces unités pourront également accomplir leur nouvelle mission.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, l'unité opérationnelle de Crisnée a déjà exécuté plus de dix missions de signalisation de sécurité. Les collègues de Jabbeke sont eux sur les startingblocks.



Rue de Louvain  
1  
1000 Bruxelles

